

MANDAT D'ETUDE CONFIE A  
PLUSIEURS ARCHITECTES

HOME INTERCOMMUNAL  
POUR PERSONNES AGEES

ARBAZ - AYENT - GRIMISUAT

A

GRIMISUAT

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

## I ANALYSE PRELIMINAIRE

### 1.1 Projets déposés

Les bureaux d'architectes invités ont rendu leur avant-projet dans les délais fixés.

- Bureau BALET & RAVAZ
- Bureau MABILLARD & FAVRE
- Bureau VAN BOXEM
- Bureau JEAN & VARONE
- Bureau CHABBEY & PORTIER
- Bureau FELLAY & FARDEL
- Bureau HETT & TRAVELLETTI
- Bureau FRANCEY & COTTER
- Bureau CHABBEY & VOILLAT
- Bureau LORENZ

### 1.2. Contrôle des documents et du programme

Après avoir pris connaissance des éléments de l'analyse technique et passé en revue l'ensemble des projets, malgré quelques manques constatés (plan de situation, légendes, etc.) par rapport au programme, le groupe d'experts décide d'admettre tous les projets.

## II JUGEMENT

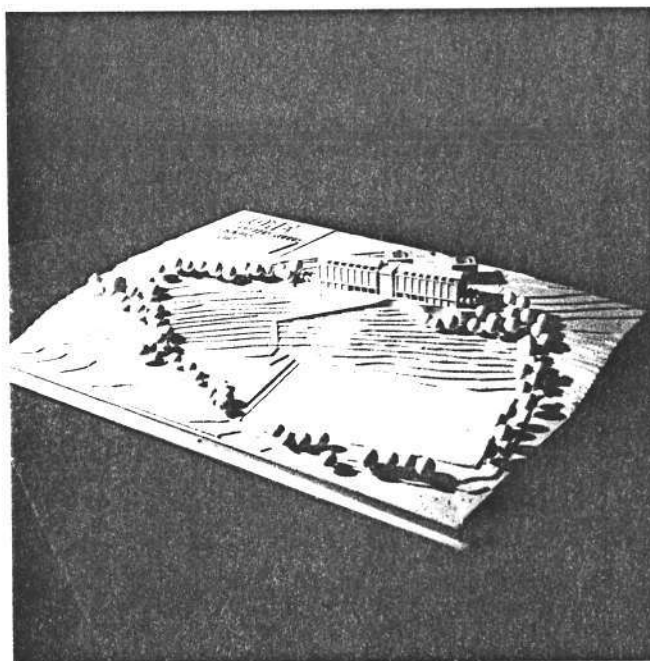
Après cet examen général, le groupe d'experts a analysé d'une manière détaillée les projets, et après avoir entendu chacun des concurrents, a établi son rapport selon les considérations suivantes :

- Relation au site
- Relation avec les parcours
- Fonctionnement
- Qualités "spaciales" et d'usage
- Economie générale (structures et aménagements extérieurs)

Pour chacun des projets, le groupe d'experts a établi une critique relevant les points essentiels.

Il y a lieu de relever ici qu'il n'est pas possible, dans le cadre d'un tel rapport, de relever tous les points analysés de chaque projet, ceci aussi bien dans leurs qualités que leurs défauts, et que le présent rapport ne reflète que partiellement l'image du travail d'analyse du groupe d'experts.

PROJET BALET & RAVAZ



Le projet compose avec le site en implantant le bâtiment sur le haut du terrain, en rupture de pente et en cherchant à se rattacher à la végétation existante. les services sont rejetés à l'arrière et le parking sur le terrain voisin (hors périmètre).

Cette volonté d'implantation est toutefois contredite par les deux corps de bâtiment arrière, d'une part, par le manque de relation entre le socle et la pente, d'autre part.

La volonté d'une organisation symétrique n'est vérifiée ni par l'organisation du rez de chaussée, ni par les parcours périphériques.

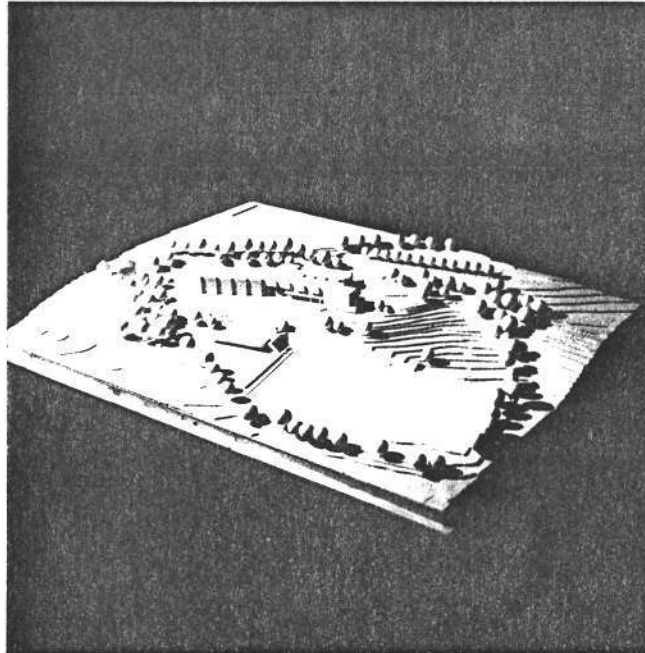
Les espaces de services à l'arrière déséquilibrent le projet et pénalisent son unité.

Le traitement du corridor en vue-séjour est intéressant et généreux.

Le socle n'est pas, dans ce projet, l'expression d'une fonction, mais d'un décor, donc peu économique.

Le parcours entre le parking et le terrain de football par le home n'est pas démontré.

PROJET MABILLARD & FAVRE



Ce projet se distingue par une recomposition totale du terrain naturel permettant l'implantation du home.

La préoccupation des architectes pour répondre à l'organisation interne du programme a généré une forme peu aboutie et a introduit une succession d'espaces extérieurs résiduels.

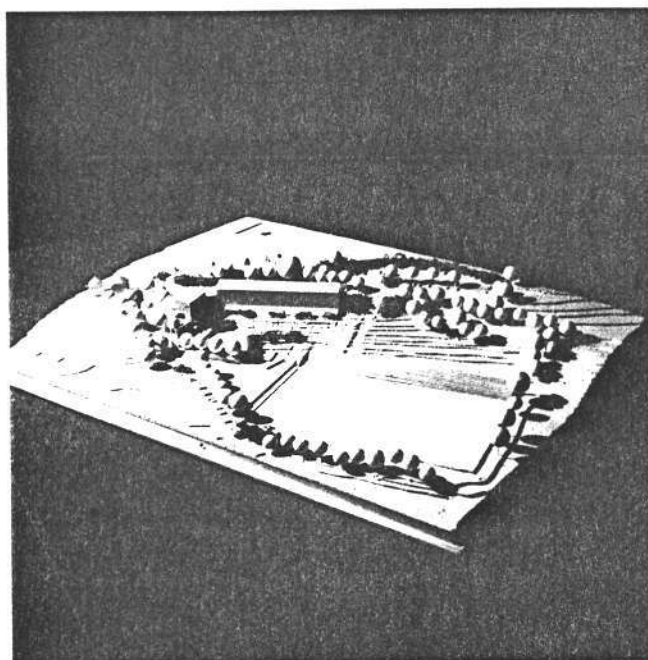
Pourtant l'organisation interne ne résoud pas les questions d'orientation, la hiérarchie des espaces privés et publics, etc...

Le home se rattache mal aux parcours existants et l'accès au terrain de football n'est pas réalisé.

Cette architecture conçue par rajouts successifs perd en unité et en cohérence.

L'investissement nécessité pour le remodelage du terrain naturel contredit le cube relativement peu élevé de ce bâtiment.

## PROJET VAN BOXEM



Le projet se caractérise par une implantation en L, adossée à la pente, à l'ouest de la parcelle. L'espace extérieur en aval est traité en terrasses. L'entrée piétonne du home privilégie la relation avec le village de Grimisuat mais néglige le parking dans sa composante d'accueil principal et dynamique.

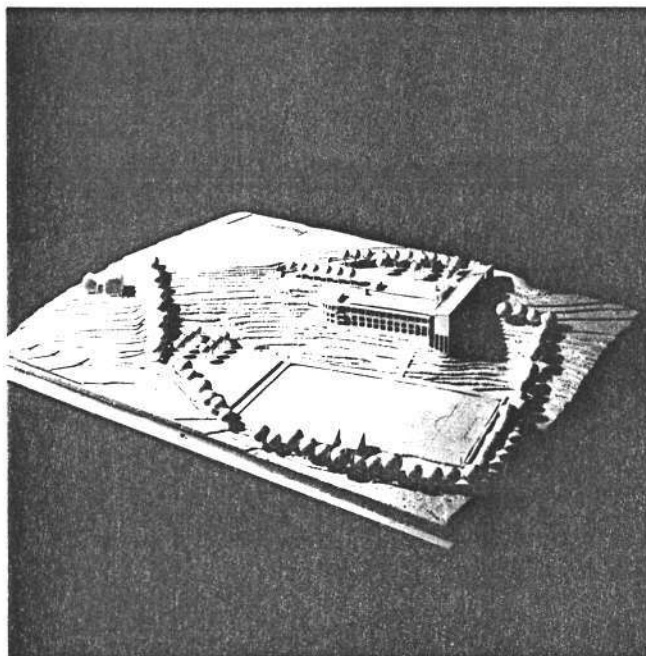
Si l'implantation du corps principal, parallèle à la pente (chambre), traduit une attention au site, l'aile contenant les services est perpendiculaire à la pente, et contredit cet effort.

Le fonctionnement général, dans l'ensemble, souffre de quelques lacunes :

- l'administration et le centre médico-social sont traités de façon interdépendante
- l'entrée communique directement avec le couloir des chambres de l'étage.

On peut regretter que la simplicité et l'économie des moyens utilisés pour le corps principal des chambres ne soient pas poursuivies pour le corps des services.

PROJET JEAN & VARONE



Le bâtiment s'organise en deux corps principaux délimitant l'espace du parking. L'implantation schématique cherche à la fois une expression de limite (bâtiment est), et une expression de fermeture (bâtiment sud).

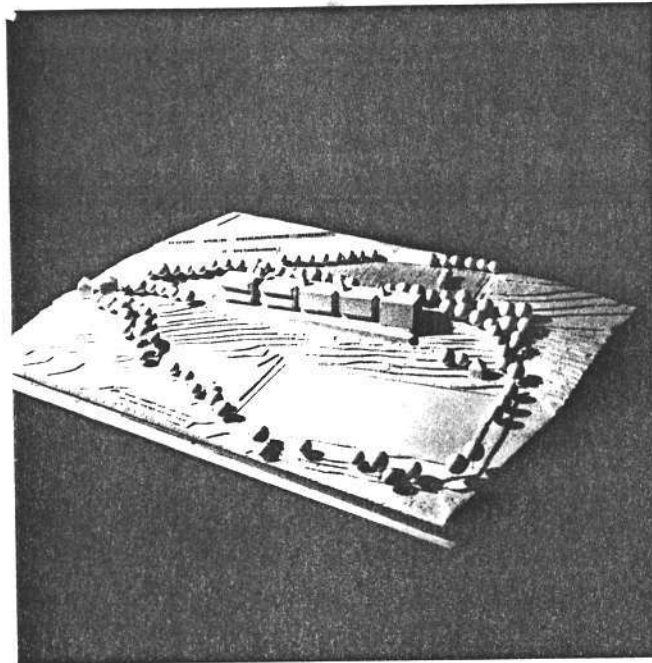
Cette double contrainte conduit à une absence d'unité du projet et oublie les relations vécues entre le construit et le non-construit : absence de prolongement extérieur, liaison par passerelle, etc.

L'espace d'accueil (entrée-hall-cafétéria) est insuffisant. Il se prolonge de façon mécanique par un corridor qui affaiblit les relations entre les différentes activités communes.

L'organisation intérieure du home est prisonnière de l'implantation et ne réussit pas à rendre les espaces chaleureux et intéressants. En outre, les parcours sont peu attractifs.

La rencontre des deux corps de bâtiment n'est pas résolue.

PROJET R. CHABBEY & PORTIER



L'implantation linéaire du bâtiment, composé de cinq unités fortement articulées délimite clairement le parking au Nord, le terrain de football au Sud.

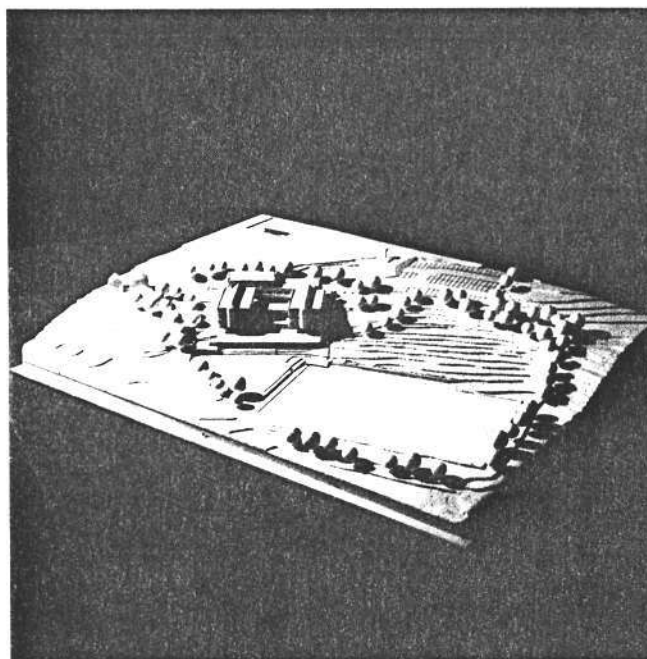
Le projet, malgré ses intentions louables, ne réussit pas à introduire un dialogue entre le bâti et le non-bâti, et opte plus par addition que par relation.

La fragmentation du projet en petites unités verticales et indépendantes (4 chambres, 1 séjour, une circulation verticale par étage), induit un éclatement des activités communes sur plusieurs niveaux. Ce parti ne favorise ni la clarté des parcours, ni les relations horizontales, et nuit à la vie communautaire souhaitée.

Les séjours au Nord, très enfoncés par rapport au terrain naturel, confirment l'implantation volontaire du bâtiment dans le terrain et la non-reconnaissance de la pente. L'économie générale du projet n'est pas vérifiée principalement à cause de la multiplication des circulations verticales (5 ascenseurs), et du grand développement des façades.

L'entrée principale, par une passerelle peu sécurisante, semble artificielle et accentue la coupure avec la zone d'accueil (parking). L'entrée par le rez de chaussée paraît plus naturelle et reconnaît le parcours d'accès au village.

PROJET FELLAY & FARDEL



Le projet tente de construire une cour et de se mettre en relation avec le village. Ce parti entre en conflit avec la topographie du terrain et manque de cohérence architecturale.

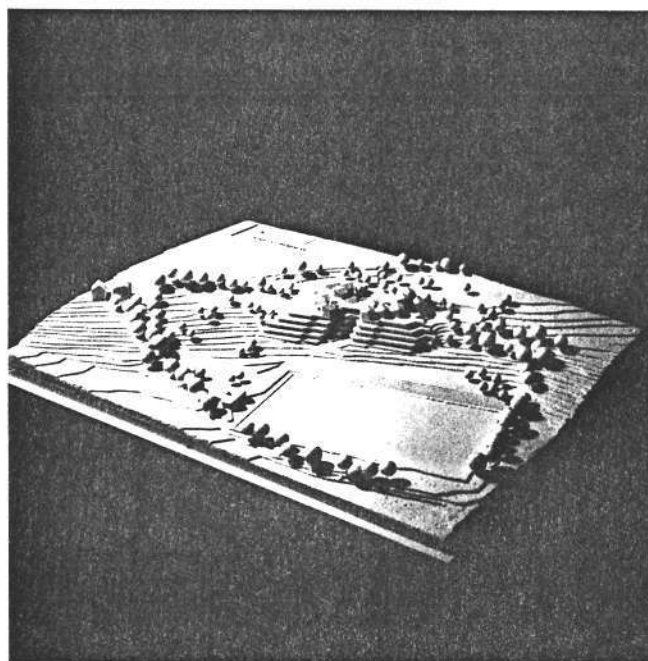
Le manque de rigueur de l'organisation intérieure amène, par exemple, à la non-superposition des ascenseurs.

L'absence de cohérence architecturale dénote une incompréhension du parti proposé : traitement des toitures, des entrées, de la cour et des parcours.

Les chambres n'ont pas la surface exigée, de plus les sanitaires ne respectent pas les normes pour handicapés.



PROJET HETT - TRAVELLETTI

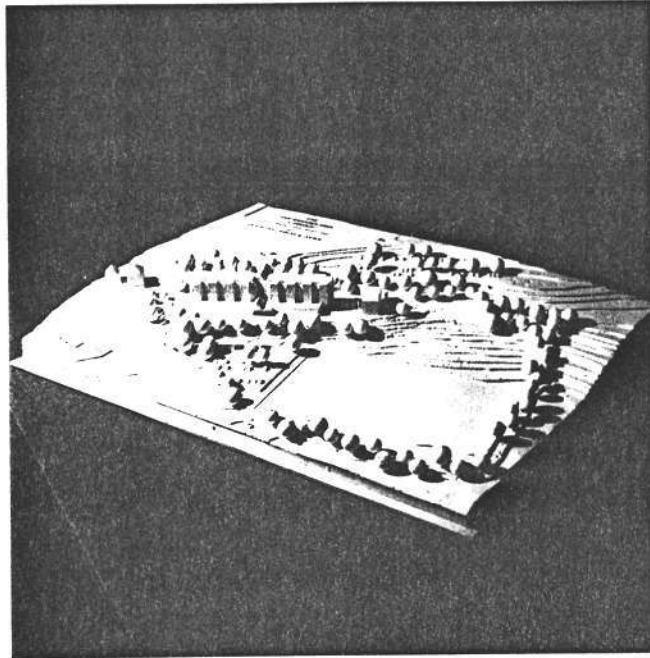


Le projet s'implante en terrasse en prenant appui sur la pente. Les espaces communs sont entièrement contenus dans des cellules sur le haut du terrain. Les chambres s'organisent en contrebas.

Le parking est reconnu en place d'accueil pour le home. Le projet ne favorise pas les relations avec le village de Grimisuat. De plus, le parcours entre le parking et le stade est ignoré.

Si la proposition organisant les chambres sous les espaces d'accueil a été remarquée (utilisation logique de la pente), elle est contredite par son expression architecturale. En effet, l'utilisation formelle de l'hexagone pour les parties communes introduit un conflit avec la typologie des chambres.

La conception des terrasses décalées et la complication des toitures ne vérifient pas les contraintes climatiques. De plus, le décalage de tous les niveaux ne favorise pas l'économie générale du projet.



Le projet, articulé sur 2 axes, est implanté sur une plateforme aménagée artificiellement. Les niveaux inférieurs contenant les services, abris, etc... sont traités en terrasse au sud du bâtiment.

Le projet nie la pente en modifiant profondément le terrain naturel et nécessite un coûteux investissement. L'emprise du parking et des circulations automobiles minéralisent exagérément le sol.

Le parcours est-ouest et la relation avec le village n'est pas vérifiée et éloigne le centre-médico social du village. Les différentes axialités du projet ne sont pas vérifiées par l'usage et les parcours (entrée par exemple).

Les sanitaires en façade pénalisent l'éclairage naturel des chambres.

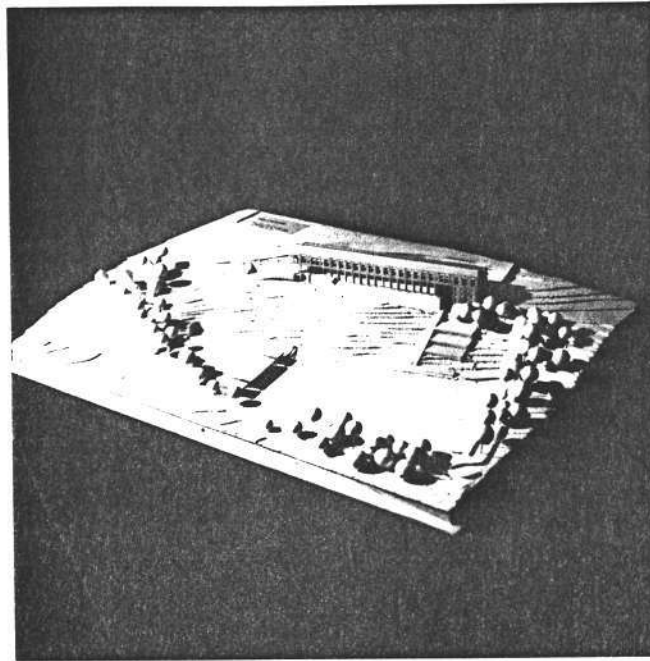
Le fonctionnement du home est cohérent et entrevoit des espaces généreux.

REMARQUE

Les projets Chabbey/Voillat et Lorenz, de par leur qualité d'implantation, de fonctionnement et d'architecture, ont nécessité une attention particulière de la part des membres experts.

Ces deux projets, à des degrés d'aboutissement divers, investissent le lieu de manière simple et rationnelle.

PROJET CHABBEY & VOILLAT



L'implantation volontaire et forte du bâtiment met en relation les activités différentes tels que parking, centre médico-social, appartements et home par des parcours logiques et précis.

Elle définit une hiérarchie des affectations et une délimitation claire des activités.

Le projet est cependant difficilement rattaché à l'existant. Le bâtiment génère plus qu'il ne découle. Le vocabulaire architectural est clairement marqué (socle, colonnade et couronnement) et correspond aux fonctions contenues. La façade sud propose une relation avec le village à l'ouest et un arrêt du bâtiment à l'est. Cette lecture est contredite par la façade arrière et son axialité.

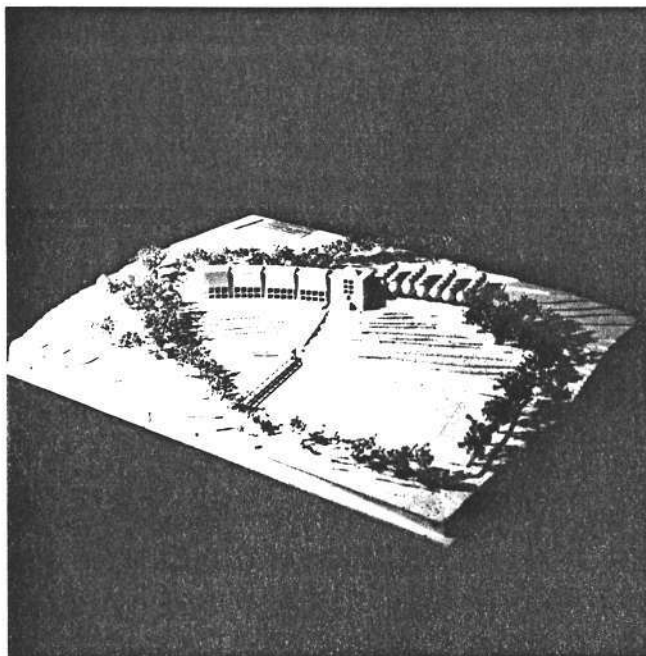
Les parcours reconnus et mis en valeur autour du bâtiment sont moins métrisés à l'ouest : rampe encaissée et peu agréable pour l'utilisateur par exemple.

La hiérarchie proposée pour les espaces extérieurs se retrouve à l'intérieur (espaces servant-servis). L'escalier introduit une générosité spatiale et un parcours intéressant. Cependant, l'espace proposé permettrait la conception d'une rampe plus en rapport avec l'usager.

L'orientation déterminée des espaces communs et publics (sud), empêche ou fractionne les relations proposées par les parcours.

Le socle/abri directement en façade n'est pas réalisable tel que proposé. Malgré les qualités architecturales reconnues, la convenance et l'adéquation de la proposition par rapport à l'utilisateur n'est pas vérifiée.

PROJET C. LORENZ ET P. LORENZ



L'implantation fine et subtile met en relation les divers éléments constitutifs du site et accompagne bien les diverses activités souhaitées. Les aménagements extérieurs soulignent l'esplanade du parking et définissent une place joutant le terrain de football.

Le parti proposé permet d'envisager une extension à l'est. Les parcours sont reconnus et génèrent l'ensemble de la proposition.

L'abri public est traité de façon indépendante et donne un appui aux équipements sportifs.

Le volume principal signe le projet. Cependant, il devrait contenir des activités plus en relation avec son caractère exceptionnel.

L'évidement du corps central n'est qu'un puit de lumière introduisant une promiscuité peu souhaitée entre les séjours (publics) et les appartements (privés).

.../...

Projet C. Lorenz et P. Lorenz

Les activités publiques sur deux niveaux fragmentant les relations et l'animation souhaitée dans le home.

Les joints entre les unités appellent un traitement léger (transparence) et sont cependant contredits par les fonctions proposées (vidoirs, bains).

Le hall, l'accueil sont situés dans le joint marqué par les liaisons verticales et à cheval entre le corps principal et les unités.

La simplicité de la proposition permet d'envisager des améliorations souhaitées sans nuire à la compréhension de l'ensemble, ni compromettre l'attention portée à l'usage.

### III REMARQUES ET RECOMMANDATION DU GROUPE D'EXPERTS

Le groupe d'experts constate que la qualité moyenne des projets présentés est bonne et que le grand éventail des solutions proposées lui a permis, par confrontation des partis, d'aboutir à une conclusion qui n'était pas évidente au premier abord.

Le groupe d'experts félicite et remercie les concurrents pour la qualité de leurs travaux.

Sur la base du mandat qui lui était confié, le groupe d'experts, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage de mandater Claudine LORENZ et Paul LOZENZ pour la poursuite de l'étude.

Il s'agit en effet d'une proposition qui répond d'une manière optimale aux objectifs et qui offre principalement les caractéristiques suivantes :

- Reconnaissance de l'utilisation intercommunale du home
- bonne compréhension et prise en compte sensible des éléments du site
- attention particulière apportée aux relations et à l'utilisateur.

En conclusion, et si nécessaire, le groupe d'experts se tient à la disposition du maître d'ouvrage pour d'éventuels compléments ou recommandations dans le cadre de la poursuite de l'étude de l'avant-projet.

Le Président du Groupe d'Experts



BERNARD ATTINGER

Grimisuat, le 26 novembre 1986